

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 617

présenté par
M. Valletoux

ARTICLE 2 TER

À la fin de l'alinéa 7, supprimer les mots :

« dans la limite d'une durée totale de neuf mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : suppression d'une redondance.